



**TERMES DE RÉFÉRENCE D'ORIENTATION POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET**

**« MAURIFEM : Garantir les droits des femmes et la sécurité alimentaire pendant la pandémie de COVID-19 au Gorgol, en Mauritanie »**

## I. INTRODUCTION

---

Le projet « MAURIFEM : Garantir les droits des femmes et la sécurité alimentaire pendant la pandémie de COVID-19 au Gorgol, en Mauritanie » est une initiative de développement lancée par Alianza por la Solidaridad, Action contre la Faim (ACH) et le partenaire local Association pour la Recherche et le Développement en Mauritanie (ARDM), et a été financé par l'AECID (Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo).

La réalisation de cette évaluation est une activité incluse dans la formulation du projet et répond également à l'intérêt des organisations susmentionnées d'évaluer l'intervention réalisée et d'en extraire les leçons apprises et les recommandations qui permettent d'améliorer les actions futures dans ce domaine.

L'évaluation proposée aura deux objectifs : a) évaluation des résultats obtenus par le projet ; b) la génération de processus d'apprentissage pour de futures interventions dans ce domaine sur la base d'informations sur les enseignements tirés, les bonnes pratiques et une proposition de recommandations à cet effet.

Compte tenu de son contenu, les principales caractéristiques de l'évaluation proposée sont les suivantes :

- D'un point de vue temporel, il s'agira d'une évaluation finale, envisageant l'évaluation à la fois de la conception et de la performance ainsi que des résultats et effets de l'intervention.
- Du point de vue de son utilité, il doit générer des processus d'apprentissage, déterminant les facteurs qui, le cas échéant, ont pu entraver l'obtention des résultats escomptés. En ce sens, une évaluation cumulative est envisagée, évaluant les différents aspects du projet une fois terminé pour récapituler l'action réalisée, proposant des améliorations dans la planification et la gestion des interventions ultérieures.
- Du point de vue de l'agent évaluateur, il s'agira d'une évaluation externe, même si son approche propose une méthodologie participative qui cherche à contribuer à l'appropriation des résultats de l'évaluation par les acteurs impliqués.
- La perspective de genre sera intégrée dans l'évaluation de ce projet, en évaluant dans quelle mesure des progrès ont été réalisés dans les résultats liés à ce domaine, que ces résultats dérivent d'actions spécifiques en la matière ou dérivent d'aspects transversaux.
- Enfin, d'un point de vue méthodologique, il s'agira d'une évaluation encadrée dans les principes généraux du système d'évaluation de la coopération espagnole, qui, conformément aux dispositions de la loi sur la coopération et des documents méthodologiques de la coopération espagnole (volumes I et II) et dans le Manuel de gestion de l'évaluation de la coopération espagnole, suivra ce qui est établi par le Comité d'aide au développement concernant les critères ou les composants de l'évaluation, les procédures et les instruments.
- Bien que les prémisses de cette évaluation concernant la paternité et la publication soient discutées ultérieurement, conformément à ce qui est établi par le principal financier, l'AECID, cette évaluation peut être publiée afin que son contenu puisse être utilisé comme outil d'apprentissage.

## II. DESCRIPTION DU PROJET

---

La proposition se concentre sur les communautés rurales du sud de la Mauritanie très isolées, affectées par les effets du changement climatique et qui ont vu leurs conditions se détériorer en raison de la crise du COVID-19. Il convient de noter que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'est aggravée dans une région déjà touchée par des sécheresses récurrentes. À travers ce projet, l'objectif est de parvenir à une augmentation de la production durable et équitable dans les communes de Moit et Dolol comme contribution à la réalisation de la sécurité alimentaire dans la Wilaya du Gorgol dans le contexte du COVID-19.

Le projet se concentrera sur la facilitation de l'accès et du contrôle des facteurs de production pour les hommes et les femmes de Moit et Dolol ; en augmentant les capacités des hommes et des femmes en matière de production agroécologique ; dans le renforcement des capacités de gestion et d'organisation des coopératives et des groupements agricoles ; ainsi qu'en augmentant les capacités à faire respecter les droits et à influencer les femmes. Concrètement, le projet travaillera avec 370 femmes des communautés de Moit (250) et Dolol (120), et 150 hommes, membres des groupements ou comités d'agriculteurs de Dolol. Ces 520 personnes, avec leurs unités familiales respectives, en considérant une moyenne de 8 personnes/unité familiale, font un total de 4.160 personnes, dont 2.163 femmes (52%) et 1.997 hommes, comme groupe bénéficiaire direct.

L'approche globale de développement qu'intègre l'initiative vise, en collaboration avec la population cible, à contribuer à la création d'un environnement social et organisationnel favorable à la durabilité dans le temps de la production alimentaire qui sera générée avec le projet. À cette fin, dans un premier temps, des stratégies productives seront promues (depuis la fourniture d'infrastructures, de moyens et de capacités) qui réduisent les inégalités existantes et aident surtout les femmes à produire de la nourriture d'une manière stable et durable qui nous permette de faire face au changement climatique et à la crise du COVID-19. Cela favorisera l'augmentation de la disponibilité alimentaire. En outre, des travaux seront menés pour renforcer le tissu associatif des femmes et leur autonomisation, en augmentant leur leadership, leur cadre organisationnel et leur visibilité en tant que leaders d'une transition écologique, verte, équitable et féministe.

Le projet sera réalisé en étroite coordination entre les deux organisations du consortium, ACH et ARDM, avec les coopératives, les autorités du ministère de l'Agriculture, le CNRADA et d'autres partenaires travaillant dans la région. Il est nécessaire de souligner que tous les résultats visent à équilibrer les relations entre hommes et femmes dans les communautés bénéficiaires, en travaillant à réduire l'écart entre les sexes identifié lors de la formulation de la proposition. Comme aspects stratégiques, il convient de noter que la visibilité sera accordée aux femmes dans les secteurs productifs visant la production et le contrôle de la nourriture. En outre, la proposition permettra des effets positifs sur l'environnement grâce à l'utilisation et à la récupération des cultures traditionnelles de la région, ainsi que des semences biologiques, des engrais et des insecticides. Cela favorisera la pratique de techniques agroécologiques et de conservation pour garantir une utilisation durable des ressources naturelles.

Il s'agit d'une intervention présentant les principales caractéristiques suivantes :

- La durée de l'intervention a été de 30 mois (initialement 24 mois, mais a été prolongée de 6 mois supplémentaires)
- Le budget du projet s'élève à 510 000,00 euros
- La localisation de la zone d'intervention est la suivante :
  - Pays : Mauritanie
  - Région : Gorgol.
  - Quartier : Monguel et Maghama
  - Communes : Mouit et Dolol
- Le population cible :

Comme groupe cible direct, nous avons 370 femmes des communautés de Moit (250) et Dolol (120), et 150 hommes, membres des groupes ou comités d'agriculteurs de Dolol. Ces 520 personnes, avec leurs unités familiales respectives, en considérant une moyenne de 8 personnes/unité familiale, font un total de 4.160 personnes, dont 2.163 femmes (52%) et 1.997 hommes, comme groupe bénéficiaire direct. En tant que bénéficiaires indirects, 111.689 personnes des districts de Monguel (Moit) et Maghama (Dolol) seront concernées, dont 58.078 femmes (52%).

La matrice de planification du projet est la suivante :

MATRICE DE PLANIFICATION						
Objectif général	Contribution à la sécurité alimentaire dans la Wilaya du Gorgol dans le contexte du COVID19					
Objectif spécifique	Indicateurs	ligne de base	Sources de vérification	Risques possibles	Mesures correctives	Autres observations
OE. Augmentation de la production durable et équitable dans les communes de Moit et Dolol	<p>Au moins 70% des producteurs hommes et femmes (agriculteurs et horticulteurs) soutenus par le projet augmentent le rendement de leurs parcelles de 60% par an.</p> <p>A la fin du projet, la production moyenne par jardin communautaire et par an a augmenté de 35%</p>	<p>Ton/hect : oignon : 0,27, poivrons : 0,33, patates douces (patate douce et patate douce) : 0,17, navet : 0,13, aubergine écarlate : 0,40, choux : 0,17, aubergine : 0, 23</p> <p>Production actuelle : (kg pour 300 m2) : oignon : 8, poivrons : 10, patate douce : 5, navet : 4, aubergine écarlate : 12, chou : 5, et aubergine 7.</p>	<p>Fiche de suivi de production des comités de gestion des parcelles ; Rapports de production des jardins communautaires ; Ligne de base.</p>	<p>La situation politique et socio-économique se détériore. Des catastrophes naturelles ou humanitaires surviennent dans la sous-région et affectent directement les performances de production. La situation pandémique s'aggrave.</p>	<p>La situation sera surveillée. De plus, le fait que le projet se concentre sur l'autosuffisance durable permettra d'anticiper d'éventuels effets négatifs si ces risques se matérialisent.</p>	<p>Il y aura un impact sur l'augmentation de la production dans des périodes inhabituelles. Lors de la mise en œuvre, des éléments seront intégrés pour contribuer à stopper la propagation du COVID19 et éviter, dans la mesure du possible, l'influence des épidémies sur la réalisation des objectifs du projet.</p>
Résultats	Indicateurs	Description	ligne de base	Sources de vérification	Risques possibles	Mesures correctives
R1. Accès et contrôle facilités aux facteurs de production pour les hommes et les femmes de Moit et Dolot	<p>A la fin du projet, 12 jardins communautaires produisent 4 mois supplémentaires par an. Au moins 6 demandes d'officialisation de la propriété des terres communautaires ont été traitées devant les organismes officiels.</p>	<p>La production agricole sera augmentée en quantité et en qualité, facilitant l'accès à la propriété foncière ainsi que le transfert d'infrastructures, de compétences et de technologies : d'une part, elle sera diversifiée et durable, d'autre part, elle sera planifiée pour assurer l'autonomie familiale. suffisance.</p>	<p>Actuellement, il se produit 3 mois par an. Il n'y a aucune demande de formalisation de la propriété des terres communautaires par les 6 coopératives.</p>	<p>Rapport de production sur les vergers de chaque coopérative. Rapport sur les systèmes d'extraction et de conservation de l'eau. Demandes de formalisation de la propriété des terres communautaires.</p>	<p>Affectées par le COVID19, la participation des femmes présente plus d'obstacles que ceux identifiés : L'eau diminue ; Les prix des biens, des équipements et des fournitures augmentent ; Le soutien institutionnel et communautaire ne se matérialise pas ; Obstacles dans les procédures pour le droit de posséder des terres.</p>	<p>Plan de réponse COVID19. Actions spécifiques pour encourager la participation des femmes. Activité pour l'irrigation de manière efficace. Suivi et ajustement du budget sur une base trimestrielle. Consulter d'autres entités pour des alternatives. Travail de collaboration avec les entités publiques.</p>

<p>R2. Capacités accrues des hommes et des femmes visant la production agroécologique</p>	<p>Parallèlement à l'accès aux moyens de production, un travail sera réalisé pour renforcer les capacités dans différents domaines afin de garantir une production équitable à tendance agroécologique. Des conditions seront créées pour permettre une augmentation durable de la production alimentaire.</p>	<p>A la fin du projet, 80% des hommes et femmes formés en agroécologie utilisent au moins 2 techniques apprises. Chaque jardin produit seul au moins 60% des intrants (engrais et insecticides).</p>	<p>Les hommes et les femmes n'ont pas de formation en agroécologie. Les jardins ne produisent pas eux-mêmes d'engrais et d'insecticides.</p>	<p>Rapport technique avec les données du comité de gestion du périmètre sur les intrants produits. Rapport avec les données sur l'application des techniques apprises. Données du comité de gestion avec l'achat d'intrants en dehors de la propre production.</p>	<p>Affecté par le COVID19, l'intérêt, l'implication et l'engagement des coopératives ne sont pas maintenus tout au long de l'intervention. La participation des femmes présente plus d'obstacles que ceux identifiés. Les intrants produits ne sont pas suffisants pour garantir l'autosuffisance.</p>	<p>Plan de réponse COVID19. Suivi de proximité avec les engagements des coopératives, garantissant leur appropriation et leur leadership. Actions spécifiques pour favoriser la participation des femmes. Suivi de la production des intrants. Mise en place d'un plan de contingence.</p>
<p>R3. Renforcement des capacités de gestion et d'organisation des coopératives et groupements agricoles</p>	<p>La durabilité des coopératives et des groupements agricoles sera assurée. La démocratisation et la bonne gestion permettront le développement d'aspects tels que la stratégie économique à long terme, la gestion efficace des fonds disponibles et la planification de l'activité productive.</p>	<p>À la fin du projet, les 12 coopératives bénéficiaires disposent de leur propre règlement intérieur. Au moins 80% des coopératives bénéficiaires utilisent un système de gestion de fonds communautaire (petite caisse) qui contribue à la continuité de l'activité productive des coopératives.</p>	<p>Les coopératives n'ont pas de règlement intérieur. Les coopératives n'ont pas de système de gestion de fonds.</p>	<p>Règlement intérieur approuvé de chacune des coopératives. Fiches de suivi des opérations de petite caisse, d'entretien et d'aide.</p>	<p>Affecté par le covid19, résistance des dirigeants actuels des coopératives dans le renouvellement des postes et/ou l'approbation des règlements. Il n'y a pas de nombre minimum de femmes pour chaque coopérative qui ont un minimum de compétences en lecture et en écriture pour assumer les différentes tâches.</p>	<p>Application du plan de sécurité Reprogrammation des activités (dans le temps et/ou dans l'espace). Des activités implicites ont été conçues pour atténuer ces facteurs (travail sur la bonne gouvernance et pré-identification des femmes ayant des compétences en lecture/écriture).</p>

<p>R4. Capacités renforcées pour faire respecter les droits et influencer les femmes</p>	<p>L'objectif sera de garantir que les voix ou les perspectives des femmes soient prises en compte publiquement dans les espaces de prise de décision et dans les foyers de manière équitable. Nous travaillerons avec les hommes pour réduire les éventuelles résistances qui pourraient survenir.</p>	<p>Au moins 2 organisations de femmes participent aux instances locales de concertation et de coordination. Au moins 500 personnes ont assisté aux sessions de la campagne animées par les femmes.</p>	<p>Il n'existe pas d'organisations de femmes qui participent aux instances locales de concertation et de coordination.</p>	<p>Procès-verbaux des instances consultatives locales. Rapports techniques sur le déroulement de la campagne. Liste d'assistance. Matériaux réalisés. Rapport technique de suivi des tâches productives et reproductives.</p>	<p>Affecté par le covid19, résistance des instances locales à la participation des femmes. Peu d'intérêt ou manque d'engagement des ménages pour appliquer les techniques de conciliation. Les raisons de sécurité ne permettent pas le développement des activités ni l'accès de la population aux activités.</p>	<p>Application du plan de sécurité. Travail de proximité avec les collectivités et les ménages pour atténuer les résistances. Application du plan de sécurité. Reprogrammation des activités (dans le temps et/ou dans l'espace).</p>
Activité		Description			Ressources	
<p>R1.A1</p>	<p>Demande aux institutions pour la formalisation de la propriété des terres communautaires</p>	<p>Ils seront accompagnés dans les démarches à suivre pour la présentation de la documentation des titres de propriété des 6 jardins communautaires cédés par la mairie. Pour faciliter la compréhension de l'ensemble de ce processus, une séance d'information aura lieu au Moit, avec transfert des locaux par la Mairie, d'une durée d'une journée, à laquelle participeront 2 personnes par coopérative (présidence et trésorier), le personnel technique d'Alianza ainsi que les représentants des coopératives tiendront différentes réunions avec les autorités locales pour présenter la documentation et obtenir l'accord des chefs de village des 6 vergers. L'enregistrement de la demande sera ensuite accompagné et le dossier sera présenté à la Délégation de Géographie et Cadastre à Kaédi pour la validation et l'obtention du titre de propriété par les 6 présidents.</p>			<p>Coût : 24 645. Ressources : RH : équipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège, Service Technique de formation en DESC, Papeterie. Matériel et fournitures pour la formation des femmes participantes. Alimentation et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination. Alimentation et transport pour les femmes participant à la formation. Rafrâichissements. Paiement par frais</p> <p>Entité ou personne responsable : Alianza et ARDM</p>	
<p>R1.A2</p>	<p>Préparation des vergers pour le développement de l'activité agricole</p>	<p>Toutes les terres des coopératives identifiées qui bénéficient de la sécurité foncière ne sont pas prêtes à démarrer une activité agricole. Grâce à cela, des travaux de préparation du terrain (labour et nivellement du périmètre) seront réalisés sur les parcelles non préparées. De plus, le partage des parcelles sera effectué. Pour cela, il y aura un service technique externe qui aidera à la préparation et au partage du terrain.</p>			<p>Coût : 30 283 Ressources : Service technique pour la préparation du terrain RH : Equipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège, Service technique pour la construction des infrastructures et l'installation des équipements, et formation des femmes Inventaire des équipements. Matériel et fournitures pour la formation des femmes participantes. Alimentation et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination, Alimentation et transport pour les femmes participant à la formation.</p> <p>Entité ou personne responsable : ACH, ARDM et Alianza</p>	

<p>R1.A3</p>	<p>Réparation ou construction de 12 systèmes d'extraction et de stockage de l'eau des jardins communautaires</p>	<p>Lors de la formulation, les systèmes d'extraction et de stockage de l'eau à réparer ou à construire pour garantir l'eau d'irrigation des vergers ont été identifiés. Pour cela, un spécialiste de la réparation et du forage de puits a été embauché. Les travaux sur les puits dans les différents villages se feront sous la direction du technicien et la participation des membres des coopératives : Les femmes des coopératives apporteront de l'eau, des pierres et du sable pour la réhabilitation et enlèveront les débris qui sont générés. À la fin de la réhabilitation, le technicien effectuera quatre sessions de formation de quatre heures avec les représentants de 3 coopératives jusqu'à ce que les 12 coopératives soient achevées. Cette formation portera sur l'entretien des panneaux solaires et des pompes à eau solaires et sera dispensée à 5 membres de chaque coopérative qui auront été élus lors d'une réunion préalable tenue dans chacune d'elles. Cette formation théorique-pratique se déroulera dans le village de Batha.</p>	<p>Coût : 129 933. Ressources : Matériaux de construction et de réhabilitation des systèmes d'eau, Équipements solaires pour l'extraction de l'eau (pompes solaires, forages et panneaux), réservoirs d'eau RH : Equipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège social, Service technique pour la construction de infrastructures et installation d'équipements, et formation des femmes Équipements inventaireables. Matériel et fournitures pour la formation des femmes participantes. Alimentation et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination. Alimentation et transport des femmes participant à la formation. Entité ou personne responsable : Alianza, ACH et ARDM.</p>
<p>R1.A4</p>	<p>Des systèmes d'irrigation californiens installés sur les 12 hectares des 12 coopératives</p>	<p>Le système d'irrigation californien repose sur l'enfouissement des canalisations à une profondeur qui ne gêne pas le développement racinaire des plantes. Le reste des éléments est simple, puisque les pièces nécessaires sont très peu nombreuses (surtout par rapport à l'irrigation goutte à goutte). De plus, ils sont peu coûteux et très faciles à installer. Avec l'aide d'un service technique, 12 systèmes d'irrigation californiens seront installés. Les membres des coopératives de femmes contribueront au projet en fournissant une main d'œuvre non qualifiée et se chargeront de creuser les sillons où seront ensuite installés les tuyaux en PVC qui canaliseront l'eau du réservoir. Pendant le processus d'installation, les techniciens agronomes Alianza et ARDM collaboreront à la mise en place du système et garantiront la qualité du travail du service technique. Le service technique sous contrat assurera la formation des membres des coopératives.</p>	<p>Coût : 51 583. Ressources : Matériaux de construction et pour le système californien. Équipements solaires pour la distribution d'eau (pompes solaires), RH : Equipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège social, Service technique pour la construction des infrastructures et l'installation des équipements, et formation des femmes. Inventaire du matériel. Matériel et fournitures pour la formation des femmes participantes. Alimentation et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination. Alimentation et transport pour les femmes participant à la formation. Entité ou personne responsable : ACH, Alianza et ARDM.</p>
<p>R1.A5</p>	<p>Systèmes de protection des jardins communautaires installés ou améliorés</p>	<p>Pour faciliter la protection des espaces, le périmètre des 12 vergers sera entouré d'une clôture métallique de 1,5 hauteur qui sera retenue par des barres métalliques clouées au sol tous les 1 ou 2 m et de deux portes d'accès. Pour réaliser les travaux, il y aura la participation et la contribution des femmes des coopératives et la collaboration d'un maçon pour fabriquer le ciment et sécuriser les barres métalliques. Les deux techniciens de l'ARDM et d'Alianza seront présents tout au long du processus. De plus, la petite caisse ou le fonds d'entretien des coopératives servira à réparer les éléments de protection une fois qu'ils commenceront à se dégrader.</p>	<p>Coût : 47 783 Ressources : Matériaux de construction et protection des vergers, RH : Techniciens agronomes, Personnel de coordination des équipes techniques et personnel de coordination, P.Expat, P.Siège, Service technique pour la construction des infrastructure., Inventaire des équipements et transport (Essence) pour les technique et personnel de coordination. Entité ou personne responsable : Alianza, ACH et ARDM</p>

R1.A6	Distribution de semences et d'outils destinés à la production agricole	<p>La distribution des semences dans les 12 coopératives et les 10 groupements d'agriculteurs pré-identifiés aura lieu une fois les périmètres protégés, les sources d'eau réparées, les réservoirs d'eau construits et les systèmes d'irrigation installés. La distribution de semences et d'outils sera réalisée sous la direction des techniciens de l'ARDM, d'Alianza, de l'ACH et du directeur local du ministère de l'Agriculture. Cette équipe de personnes se rendra dans chaque village. L'objectif de cette distribution, tant de semences que d'outils, est de sécuriser les bases pour assurer la production horticole tout au long de l'année. Il est prévu la livraison de semences de produits courants dans la zone : sorgho, haricots, choux, aubergines, carottes, oseille de Guinée, gombo, navet, oignon, poivron, tomate et patate douce. Comme outils, il a été prévu : une pelle de 27/28 cm, une pioche, une tamponneuse, une houe, un arrosoir en plastique, une pelle courte, un râteau et une brouette.</p>	<p>Coût : 28 961. Ressources : Graines de tomate, poivron, oignon, chou, oseille de Guinée, entre autres, RH : Techniciens agricoles, Personnel de coordination de l'équipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P.Siège. Inventaire du matériel (outils agricoles). Per diem et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination.</p> <p>Entité ou personne responsable : Alianza, ACH et ARDM</p>
R2.A1	Sensibiliser les groupements agricoles et les coopératives horticoles à l'agroécologie	<p>Des séances de sensibilisation générale à l'agroécologie seront organisées. Ces formations seront réalisées dans 2 champs-écoles pour les agriculteurs (Champ Ecole Agriole) des 2 groupements d'agriculteurs bénéficiaires. Il convient de mentionner que cette activité sera réalisée en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture (MA) et le Centre National de Recherche et de Développement Agricole de Kaédi (CNRADA). Les pratiques à développer comprennent : 1) Réduire l'érosion et le travail du sol, 2) Augmenter la fertilité des sols, 3) Augmenter la biodiversité fonctionnelle, 4) Préserver les ressources en eau, 5) Promouvoir la diversité génétique, 6) S'adapter au changement climatique, etc.</p>	<p>Coût : 28 623. Ressources : Service technique. RH : Equipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège social. Diesels et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination. Per diem et formation transport.</p> <p>Entité ou personne responsable : ACH</p>
R2.A2	Former à la gestion de la fertilité, à la protection des cultures et à l'augmentation de la production	<p>À travers des ateliers, les producteurs des 12 coopératives seront formés aux techniques écologiques pour améliorer la fertilité des sols, protéger les cultures contre les ravageurs et les animaux et améliorer la production, afin d'obtenir le rendement le plus élevé de la terre sans pratiques intensives et produits chimiques. Pour dispenser la formation, on utilisera certaines fiches d'agroécologie qui ont été préparées en 2019 en collaboration avec le CERAI et qui seront traduites en hassania, puisque ces fiches sont en français et en poular. Ces fiches seront distribuées à chacune des coopératives (2 exemplaires pour chaque coopérative) au cours du processus de formation. La transmission des connaissances aux femmes se fera de manière pratique, en étant accompagnées par les techniciens agronomes du projet qui, plus tard, dans le cadre de rencontres ou de visites de coopératives, ils seront disponibles pour des consultations et pour approfondir leurs connaissances tout au long du projet.</p>	<p>Coût : 26 683. Ressources : RH : Techniciens agronomes, Personnel de coordination des équipes techniques et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège. Service technique de formation Inventaire du matériel. Traduction et reproduction de supports de formation. Alimentation et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination.</p> <p>Entité ou personne responsable : Alianza, ACH et ARDM</p>

<p>R2.A3</p>	<p>Former à la préparation et à l'utilisation d'engrais et d'insecticides bio/organiques</p>	<p>Cette activité portera spécifiquement sur la préparation des intrants afin que les femmes aient la capacité de nourrir et de récupérer naturellement les terres, ainsi que de protéger naturellement les cultures des ravageurs. Les achats d'intrants chimiques seront réduits, tout en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement. Tout cela contribuera, d'une part, à consolider les pratiques agroécologiques et, d'autre part, à réduire les coûts de production en l'augmentant. La formation théorique et pratique sera assurée par les deux techniciens agronomes affectés au projet, qui disposent de connaissances approfondies et expérience en agroécologie. Pour la formation, les fiches d'agroécologie qui ont été préparées en 2019 en collaboration avec le CERAI et qui seront traduites en hassania seront utilisées. Ces fiches sont très visuelles et faciles à comprendre pour les personnes peu alphabétisées et seront distribuées à chacune des coopératives.</p>	<p>Coût : 24 343. Ressources : - RH : Techniciens agricoles, personnel de coordination des équipes techniques et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège social. Service technique de construction des infrastructures. Matériel inventaireable. Traduction et reproduction de supports de formation Alimentation et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination. Entité ou personne responsable : Alianza, ACH et ARDM.</p>
<p>R3.A1</p>	<p>Diagnostic technique, organisationnel et managérial des organisations bénéficiaires</p>	<p>Pour cette activité, un consultant externe sera engagé qui sera chargé de réaliser un diagnostic technique, organisationnel et managérial des organisations bénéficiaires pour identifier leurs forces et faiblesses. Cet expert externe sera sélectionné par publication ouverte selon la procédure de recrutement, un candidat ou un cabinet de conseil présentant un profil approprié sera sélectionné selon les critères définis dans les termes de référence (TdR) et un processus de sélection transparent et participatif en conformément à la politique d'ACH. Après avoir réalisé le diagnostic, un plan sera élaboré pour développer les capacités techniques, organisationnelles et de gestion des coopératives et des groupements agricoles.</p>	<p>Coût : 26 083. Ressources : RH : équipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège. Service techniqueMatériaux et fournitures. Diesel et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination. Alimentation et transport pour les femmes participantes. Entité ou personne responsable : ACH</p>
<p>R3.A2</p>	<p>Élaborer un plan de renforcement des organisations basé sur le diagnostic réalisé</p>	<p>Cette activité vise à renforcer les capacités des 06 coopératives de femmes et 10 groupements d'agriculteurs en fonction des besoins identifiés lors du diagnostic du consultant sur les cultures arides et horticoles adaptées au changement climatique : préparation des sols et plantations, techniques de fertilisation et d'irrigation (horticulture), protection des cultures respectueuses de l'environnement (biopesticides), récolte et conservation des produits.</p>	<p>Coût : 26 275. Ressources : RH : équipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège, Service technique. Matériaux et fournitures. Diesel et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination. Per diem et transport pour les participantes. Entité ou personne responsable : ACH</p>

<p>R3.A3</p>	<p>Créé de manière participative et diffusé les règlements intérieurs des 12 coopératives</p>	<p>À travers une formation théorique et pratique, une proposition de règlement intérieur commun sera élaborée pour chacune des coopératives. Des aspects tels que :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Système de prise de décision</li> <li>2. Droits et obligations des membres</li> <li>3. Mandat et rôle du président et du trésorier</li> <li>4. Présentation des résultats économiques des coopératives</li> <li>5. La création du système de microfinance</li> <li>6. Détermination du nombre d'assemblées annuelles</li> <li>7. Fixation des tarifs.</li> </ol> <p>Une fois le projet de règlement intérieur élaboré (en langue locale, le hassania), il sera diffusé à tous les membres de la coopérative et chaque membre en recevra une copie. Par la suite, le règlement doit être approuvé à la majorité absolue des membres de chaque coopérative réunis en assemblée.</p>	<p>Coût : 25 627. Ressources : RH : équipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège social. Équipements inventaires. Matériels et fournitures pour la formation des femmes participantes. Alimentation et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination. Alimentation et transport pour femmes participantes à la formation. Entité ou personne responsable : ARDM et ACH</p>
<p>R3.A4</p>	<p>Femmes des coopératives formées aux systèmes de microfinance et à la gestion économique solidaire</p>	<p>Les coopératives doivent disposer d'un système de gestion économique de la coopérative elle-même et assurer la durabilité des actions qu'elle mène. À cette fin, trois petites caisses ou fonds seront générés et mis en œuvre dans chaque coopérative, visant à soutenir leur activité productive sous différents angles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fonds de production : ce fonds servira à financer les coûts d'acquisition des intrants à l'extérieur si nécessaire</li> <li>2. Fonds d'entretien des équipements : fonds destiné à couvrir les frais d'entretien des systèmes d'irrigation, des pompes solaires, des clôtures de protection des vergers et, en général, des installations de production.</li> <li>3. Fonds de solidarité : fonds de solidarité qui permet d'aider les membres en cas d'événement imprévu mettant en péril la stabilité familiale.</li> </ol> <p>Les résultats économiques, avec les revenus et les dépenses financières des coopératives, seront présentés lors des assemblées semestrielles.</p>	<p>Coût : 26 947. Ressources : RH : équipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège. Matériel inventaireable. Matériel et fournitures pour la formation des femmes participantes. Alimentation et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination. Alimentation et transport pour les femmes participant à la formation. Entité ou personne responsable : ARDM, ACH</p>

<p>R3.A5</p>	<p>Identification des « champions des droits des femmes » parmi les 12 coopératives</p>	<p>Deux femmes par coopérative seront identifiées qui pourront jouer le rôle de « point focal » dans les droits des femmes, avec le concept de « champions des droits », positivant l'idée à travers la terminologie utilisée par l'ONU dans la défense des droits humains. Les trois fondamentaux. Les exigences pour la sélection de ces 2 femmes par coopérative seraient : 1) Motivation pour les droits des femmes 2) Intérêt à jouer un rôle « multiplicateur » dans la formation 3) Qu'il s'agisse de femmes ayant des notions de base en lecture et en écriture, pour faciliter la compréhension des contenus et les diffuser au reste des femmes des coopératives. Ce rôle implique d'exercer un leadership interne dans la coopérative et nécessite le respect des équilibres de pouvoir existants avec les autres femmes. Pour cette raison, un mois sera consacré à l'identification des « champions des droits », en consacrant le temps nécessaire pour les identifier collectivement, dans le respect des temps et des processus des coopératives.</p>	<p>Coût : 23 107. Ressources : RH : équipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège social. Alimentation et transport (Essence) pour le personnel technique et de coordination Entité ou personne responsable : Alianza, ACH</p>
<p>R3.A6</p>	<p>Former des « champions des droits » en matière de droits économiques et sociaux (cadre « CES »)</p>	<p>Un ST sera embauché pour accompagner l'équipe d'Alianza pour réaliser 2 sessions de formation de 5 jours sur les droits économiques et sociaux. La base du programme est la suivante, mais le niveau et le format d'explication seront adaptés aux femmes participantes, avec un cadre très pratique, auquel les femmes peuvent facilement s'identifier. 1) Jour 1 : Introduction au cadre international des droits de l'homme et au cadre régional de l'Union Africaine et de la CEDEAO (dont la Mauritanie n'est pas partie mais dispose d'un cadre d'association spécifique) 2) Jour 2 : Relation entre Droits Humains, Droits Civils et Politiques et DESC 3) Jours 3 et 4 : Contenu théorique des DESC et analyse spécifique des DESC accessibles aux femmes en Mauritanie, en relation avec les réglementations spécifiquement adoptées par la Mauritanie. 4) Jour 5 : Comment les coopératives sont un espace d'exercice des droits ESC. Analyse participative des possibilités d'amélioration dans l'exercice des droits.</p>	<p>Coût : 25 027. Ressources : RH : équipe technique et personnel de coordination, Expat P., Siège P. Service technique pour la formation DESC. Matériel et fournitures pour la formation des femmes participantes. Entité ou personne responsable : Alianza et ACH</p>

<p>R4.A1</p>	<p>Soutenir les organisations de femmes pour intégrer les instances de coordination et de concertation</p>	<p>La définition de la stratégie d'intervention a accordé une attention particulière à l'identification et à la cartographie de tous les acteurs humanitaires et de développement dans la zone pour éviter tout chevauchement possible, maximiser les synergies et assurer une couverture optimale des besoins humanitaires. Dans ce contexte, les coopératives de femmes ont été identifiées comme principales actrices de développement et de dynamique au niveau local et, de ce fait, cette activité consistera à accompagner les femmes à travers la formation et l'accompagnement afin qu'elles puissent exercer leur rôle dans la bonne gouvernance du territoire. Au niveau régional, des réunions de concertation périodiques seront organisées avec les différents acteurs du territoire. Les réunions du Comité de Développement Régional (CRD) présidé par Wali serviront de moments et de forums d'échange et de présentation de l'intervention.</p>	<p>Coût : 28 283. Ressources : RH : équipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège. Service technique. Matériels et fournitures pour la formation. Entité ou personne responsable : Alianza et ACH</p>
<p>R4.A2</p>	<p>Mener une campagne de sensibilisation sur les droits sociaux et économiques des femmes</p>	<p>À travers le théâtre comme outil pédagogique, on sensibilisera aux droits de l'homme et, en particulier, aux DESC, des femmes mauritaniennes, en mettant l'accent sur les situations d'inégalité et de violations des droits qui existent, mais fondamentalement, on cherchera à montrer les scénarios d'équité possibles, et l'amélioration que cela signifie pour l'ensemble de la société que les femmes puissent jouir des droits qui leur correspondent. La campagne aura un ton positif, ce qui aidera les « champions des droits » à utiliser un format pratique et visuel. Aussi pour montrer leur engagement dans cet agenda et qu'ils peuvent être identifiés comme des leaders dans leurs communautés. Pour ce faire, ils bénéficieront du soutien d'une compagnie théâtrale mauritanienne, qui pourra guider les « champions des droits » dans la dramatisation du scénario, ce sera ce que nous préparerons ensemble. Il est prévu qu'il atteigne 500 personnes, avec une moyenne de 84 personnes par fonction.</p>	<p>Coût : 25 814. Ressources : RH : équipe technique et personnel de coordination, P.Expat, P. Siège. Service Technique d'organisation de la campagne de sensibilisation aux droits économiques et sociaux des femmes. Matériel inventaire., Alimentation et transport (Essence) pour les techniciens et personnel de coordination. Entité ou personne responsable : Alianza</p>

### III. DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION

L'objet d'évaluation de ce document s'organise autour de trois niveaux sur lesquels nous souhaitons que l'évaluation se concentre :

- la conception du projet,
- le processus de mise en œuvre et de gestion
- les résultats du projet.

Pour chacun de ces niveaux, une série de questions a été établie autour de critères généraux d'évaluation.

Ainsi, au niveau de la conception, les critères de pertinence, de cohérence et d'appropriation sont pris en compte, au niveau du processus, les critères d'efficacité et de couverture sont inclus, et au niveau des résultats, les critères d'efficacité, de durabilité et d'impact ont été inclus, si toutefois, pour ces derniers, des questions beaucoup plus génériques sont envisagées, dont les réponses, comme on y insistera plus tard, peuvent se fonder sur des aspects qualitatifs.

Les principales questions auxquelles l'évaluation doit répondre aux différents niveaux d'enquête selon les critères considérés sont les suivantes (bien que l'équipe d'évaluation puisse proposer d'autres questions supplémentaires dans sa proposition) :

NIVEAU	CRITÈRE	QUESTION D'ÉVALUATION
Conception	Pertinence, cohérence et appropriation	La formulation et la documentation du projet reflètent-elles correctement les problèmes et les causes de ces problèmes dans la région ?
		Dans quelle mesure la stratégie d'intervention est-elle adaptée au contexte de la zone ? Les caractéristiques des ayants droit ont-elles été prises en compte dans la conception et l'exécution du projet ?
		La stratégie d'intervention est-elle alignée sur les stratégies et priorités de l'AEICID ?
		La stratégie d'intervention conçue a-t-elle été appropriée pour atteindre les résultats escomptés ?
		Dans quelle mesure le projet a-t-il été adapté à d'autres interventions dans le contexte ? Des synergies et complémentarités avec d'autres projets ont-elles été recherchées ?
		Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle répondu aux besoins et aux intérêts des institutions, des partenaires nationaux et des détenteurs de droits (en distinguant les hommes et les femmes) ? Le projet est-il toujours pertinent par rapport aux besoins identifiés ?
Processus/performances	Efficacité et couverture	Dans quelle mesure le modèle de gestion de projet (instruments, ressources économiques, humaines et techniques, structure organisationnelle, partenariat dans l'exécution, flux d'informations, prise de décision de gestion) a-t-il contribué à générer les produits et résultats attendus ?
		Comment est évalué le processus de sélection de la population cible et la portée atteinte lors de l'exécution du projet (distinction hommes/femmes), qui devait améliorer la production et la sécurité alimentaire des communautés ?
		Des changements pertinents se sont-ils produits pendant la mise en œuvre du projet ? Dans quelle mesure les rythmes suivis dans l'exécution des activités ont-ils assuré l'exhaustivité des résultats du projet ?

		<p>Comment la gestion et la performance des organisations impliquées dans la gestion de projet sont-elles évaluées ?</p> <p>Les ressources et dépenses allouées aux différentes actions et activités ont-elles été adéquates par rapport aux résultats obtenus ? Le budget et le planning initial ont-ils été plus ou moins respectés ?</p>
Résultats	Efficacité	<p>Dans quelle mesure la protection des défenseurs a-t-elle été améliorée ? Cette augmentation peut-elle être attribuée aux actions soutenues par le projet ?</p>
		<p>Les questions horizontales ont-elles été prises en compte dans la mise en œuvre du projet (notamment celles liées au genre, aux droits et à l'environnement) ?</p>
		<p>Quel est le degré de respect des indicateurs de résultats du projet ? Les résultats escomptés ont-ils été atteints ?</p>
		<p>Quelles bonnes pratiques, expériences réussies ou exemples transférables ont été identifiés ?</p>
		<p>Dans quelle mesure le calendrier de production établi a-t-il été respecté ? Quels facteurs ont contribué aux progrès ou au retard dans la réalisation des produits et des résultats ?</p>
	Durabilité	<p>Dans quelle mesure le projet est-il soutenu par les organisations locales ? Ces institutions démontrent-elles une capacité technique et un engagement de leadership pour continuer à travailler avec des projets similaires ou pour le répéter. Les capacités opérationnelles des partenaires nationaux ont-elles été créées et/ou renforcées ? Les partenaires disposent-ils de moyens financiers suffisants ? capacité à maintenir les bénéfices générés par le projet ?</p>
	Impact	<p>Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à améliorer la sécurité alimentaire dans la Wilaya du Gorgol ? Dans quelle mesure a-t-il contribué à l'amélioration de la production agricole dans les communautés ?</p> <p>Y a-t-il eu des impacts positifs et négatifs imprévus pendant le projet ?</p> <p>Quels progrès ont été réalisés pour encourager et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les communautés ?</p>

Conformément au Manuel de gestion de l'évaluation de la coopération espagnole, en fonction des questions d'évaluation et des niveaux d'analyse définis, les critères d'évaluation seront développés pour être pris en compte dans l'analyse (éléments autour desquels l'évaluation sera structurée). La définition des critères d'évaluation de la coopération au développement peut être envisagée, en complément d'autres critères jugés pertinents après l'analyse des questions d'évaluation. Bref, les critères doivent être le produit des questions d'évaluation.

Pour atteindre les objectifs décrits aux points précédents, l'évaluation doit livrer au moins trois produits :

- a) Un plan d'évaluation convenu avec l'entité espagnole qui promeut le projet, comprenant : (i) les méthodes, outils, indicateurs et sources avec lesquels on tentera de répondre aux questions clés ; (ii) le calendrier final des travaux et l'itinéraire prévu par l'évaluation ; et (iii) la liste des personnes à interroger et des participants aux groupes de discussion, les scripts d'entretien, la méthodologie des groupes de discussion et les questions du questionnaire.
- b) Un projet de rapport d'évaluation comprenant la présentation des conclusions préliminaires.
- c) Un rapport d'évaluation final qui prend en compte les observations convenues avec les responsables

de l'organisation qui promeut le projet et avec les autres acteurs impliqués.

Dans le premier des produits, il est jugé important d'inclure une matrice d'évaluation qui reflète les questions suivantes :

- Niveaux d'évaluation du projet : conception, processus et résultats.
- Critères ou composantes de l'évaluation : pertinence (avec ses aspects correspondants liés à la cohérence, à l'appropriation et à la couverture), efficacité, impact et durabilité
- Les questions auxquelles l'évaluation tentera de répondre.
- Les indicateurs possibles qui seront comparés pour répondre aux questions, y compris ceux de la formulation initiale, ceux qui ont été développés lors de l'exécution, ceux que l'évaluation elle-même considère appropriés et ceux indiqués dans le formulaire de projet AECID.
- Les outils qui sont proposés pour pouvoir évaluer ces indicateurs et répondre aux questions proposées.

#### IV. MÉTHODOLOGIE, ÉQUIPE D'ÉVALUATION ET BUDGET

---

L'évaluation sera réalisée par une équipe composée d'au moins deux consultants. Les profils requis seront les suivants :

- a) Chef d'équipe. Diplôme universitaire supérieur, expert en méthodologie de planification, de gestion et d'évaluation de projets, avec au moins cinq à sept ans d'expérience dans l'évaluation des interventions de développement rural et une connaissance approfondie de la Mauritanie.
- b) Assistante d'évaluation. Expert en genre, avec au moins cinq ans d'expérience en gestion de projet dans le secteur, avec une spécialisation en moyens de subsistance et/ou zones rurales valorisées.

Pour les deux profils, un haut niveau d'expression et d'écriture en français est essentiel, et les compétences conversationnelles dans au moins une langue locale de la zone d'intervention seront particulièrement valorisées. De même, la connaissance de la Mauritanie et de la région du Gorgol ainsi que la familiarité avec le système de la Coopération espagnole et l'AECID seront valorisées.

Même si l'équipe d'évaluation bénéficie de l'aide logistique des responsables du projet lors de sa mission, elle sera seule responsable de la préparation et de la remise du projet de rapport final et du rapport final d'évaluation.

L'évaluation utilisera les méthodologies et techniques les plus appropriées en fonction des besoins d'information spécifiques, des questions définies dans les présents TDR, de la disponibilité des ressources et des priorités déterminées par les parties intéressées. Dans tous les cas, les consultants doivent analyser toutes les sources d'informations pertinentes telles que : les rapports annuels, les documents de projet, les rapports d'examen interne, les dossiers de projet, les documents stratégiques de développement du pays et tout autre document pouvant constituer une preuve pour former un jugement. Les consultants doivent également utiliser les entretiens comme moyen de collecter des données pertinentes pour l'évaluation.

La méthodologie spécifique et les techniques concrètes qui seront utilisées dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le plan d'évaluation et dans le rapport d'évaluation final et contiendront au moins des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, visites de terrain, questionnaires ou techniques participatives. Dans tous les cas, l'investigation sera organisée autour des trois niveaux proposés dans les Termes de Référence : niveau conception, niveau processus et niveau résultats. Il y aura trois groupes de techniques qui seront fondamentales lors de la collecte des informations essentielles pour tenter de répondre avec un degré raisonnable de certitude aux questions qui guident l'exercice d'évaluation : l'analyse documentaire, les entretiens et l'observation directe, qui nécessiteront évidemment un déplacement des consultants sur le lieu d'exécution du projet.

##### **Budget pour l'évaluation :**

Pour la réalisation des travaux envisagés ici, un montant de 8 000 euros a été prévu (toutes taxes et charges comprises). Ce montant sera payé au moyen de trois factures par consultant, une au moment de la formalisation du contrat pour 30% du total correspondant, un deuxième paiement après remise du projet de rapport pour 30% et l'autre pour les 40% restants au moment de la finalisation du contrat et validation du rapport final par les responsables du projet. L'organisme exécutant le marché considère que les travaux ont été exécutés correctement, répondant aux critères de qualité établis et que le rapport final a été remis en



français.

Le montant indiqué ci-dessus comprendra tous les coûts dérivés des travaux à effectuer, et les consultants devront détailler le montant correspondant aux honoraires, déplacements, hébergement et entretien, assurance et toute autre dépense pouvant être engagée.

## V. CALENDRIER ET PLAN DE TRAVAIL

Pour réaliser l'évaluation, un délai de huit semaines a été envisagé à compter du jour de réalisation du projet et selon le calendrier provisoire suivant :

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7	Semaine 8
<b>Réunion de planification de l'évaluation avec Alianza</b>								
<b>Étude du Cabinet. rapport préliminaire</b>								
<b>Travail sur le terrain</b>								
<b>Préparation du projet de rapport</b>								
<b>Examen conjoint du projet de rapport</b>								
<b>Préparation finale du rapport et livraison à Alianza</b>								
<b>Atelier sur la restitution et la diffusion des résultats</b>								

Une évaluation est établie en trois phases pour une durée totale de 8 semaines, qui seront les suivantes : une première phase de travail de bureau, la deuxième phase de travail sur le site d'intervention et la troisième phase dans laquelle sera effectué le travail de bureau. encore.

La planification de la première phase du bureau comprend la signature du contrat, la première réunion de présentation de l'équipe (à Nouackchott), l'analyse de la documentation disponible par les consultants dans leurs lieux d'origine, la préparation et la négociation des le plan d'évaluation et la présentation de ce document aux personnes responsables du projet. On estime que ces tâches prendront 15 jours calendaires.

Dans un deuxième temps, les consultants se rendront sur le site du projet afin de réaliser des entretiens, des réunions et appliquer les outils prévus dans le plan d'évaluation. Au cours de cette phase, le projet de rapport commencera simultanément à être préparé et une réunion sera tenue pour rétablir l'information avec les acteurs du projet avant de quitter la zone d'intervention. La durée de cette phase sera d'environ 2 semaines maximum. C'est l'étape centrale du travail au cours de laquelle seront effectuées les visites de la zone d'intervention, les réunions avec le personnel responsable du projet et avec les informateurs et autres parties impliquées qui ont été convenues dans le plan d'évaluation et toutes les procédures seront appliqués les outils convenus pour la collecte et l'analyse des informations.

La troisième étape, impliquant également du travail de bureau, consistera en la préparation et la présentation du projet de rapport, les corrections ultérieures du rapport d'évaluation, l'ajustement et la préparation du rapport d'évaluation final. Cette phase se déroulera au lieu de résidence des consultants, la présentation ayant lieu à Nouackshott.. Dans cette phase, il est prévu de consommer un maximum de 4 semaines.



## VI. RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION

---

Le premier produit, le plan d'évaluation, comprendra un maximum de 15 pages, dans lesquelles seront proposées les méthodes, sources et procédures de collecte de données. De même, une proposition de calendrier d'activités et de livraison des produits sera incluse. Il contiendra une mise à jour sur l'état du projet tel que reflété dans les documents consultés par l'évaluation. Ce document, qui sera convenu avec les responsables de l'évaluation, contiendra les sections suivantes :

1. Introduction
2. Contexte de l'évaluation : objectifs et approche générale
3. Identification des principales unités et dimensions d'analyse et axes de recherche possibles
4. Principales avancées substantielles et financières du projet selon la documentation consultée
5. Méthodologie de collecte et d'analyse des informations
6. Critères pour définir l'agenda de la mission, y compris les « visites de terrain »

Le rapport d'évaluation final ne dépassera pas 50 pages (sans compter les annexes). Celui-ci sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5-10 pages. De même, un formulaire doit être présenté-résumé de l'évaluation suivant le format établi par le CAD de l'OCDE pour l'inventaire des évaluations de cette institution.

Le rapport final doit s'adapter à la structure suivante :

1. Résumé exécutif.
2. Introduction dans laquelle seront présentés le but de l'évaluation, les questions et les principaux résultats.
3. Contexte et objectif de l'évaluation
4. Méthodologie utilisée dans l'évaluation.
5. Conditions et limites de l'étude réalisée
6. Critères d'évaluation et questions d'évaluation. Analyse des informations recueillies, répondant aux questions et critères d'évaluation établis, organisée conformément à l'approche globale de l'évaluation proposée.
7. Description de l'intervention évaluée, indiquant ses objectifs et sa structure logique de planification, avec une référence particulière aux attentes de conformité au moment intermédiaire où l'évaluation est réalisée ; bref historique et contexte ; organisation et gestion; acteurs impliqués et le contexte économique, social, politique et institutionnel dans lequel ils se développent.
8. Conclusions de l'évaluation, par rapport aux critères d'évaluation établis.
9. Les enseignements tirés qui ressortent des conclusions générales, les bonnes pratiques qui peuvent être extrapolées et fournir un retour d'information sur les actions
10. Recommandations dérivées de l'évaluation qui visent à améliorer les interventions évaluées à travers des indications spécifiques qui améliorent la conception, les procédures de gestion, les résultats et les impacts des actions.
11. Annexes
12. Fiche de synthèse d'évaluation selon le format CAO
13. Plan de communication et de diffusion de l'évaluation

Le consultant s'engage à présenter sur papier une version finale validée du rapport.



## VII. LIEUX D'ÉVALUATION, DE PAUTE ET DE PUBLICATION

---

Le travail d'évaluation doit être régi par les clauses déontologiques suivantes, leur respect par tous les membres de l'équipe d'évaluation ou de l'évaluateur étant essentiel.

- Anonymat et confidentialité.-L'évaluation doit respecter le droit des personnes (appartenant à l'entité adjudicatrice et à toute autre personne impliquée dans le projet) de fournir des informations, en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.
- Intégrité.-Les évaluateurs seront chargés de mettre en évidence les questions non spécifiquement mentionnées dans les présents termes de référence, si nécessaire pour obtenir une analyse plus complète. De son côté, le maître d'œuvre de l'évaluation fournira aux consultants toute information documentaire relative au projet sauf dans les cas où elle n'est pas autorisée par le bailleur de fonds principal (AECID).
- Indépendance.-L'équipe d'évaluation doit garantir son indépendance, n'étant liée d'aucune manière à la planification et à la gestion du projet dans aucune de ses phases. L'entité qui exécutera le contrat validera la capacité des consultants à cet égard.
- Incidents.-En cas de problèmes apparaissant lors du travail sur le terrain ou dans toute autre phase de l'évaluation, ceux-ci doivent être immédiatement communiqués à l'entité promoteur de l'évaluation. Dans le cas contraire, l'existence de ces problèmes ne pourra en aucun cas justifier la non-obtention des résultats établis.
- Tout changement dans l'équipe d'évaluation sera notifié au préalable à l'entité qui a exécuté le marché. L'entité qui exécute le contrat coordonnera et supervisera l'équipe d'évaluation et certifiera les travaux pour paiement.
- Validation des informations.-Il est de la responsabilité de l'équipe d'évaluation de garantir la véracité des informations recueillies pour la préparation des rapports, et sera en fin de compte responsable des informations présentées dans le rapport d'évaluation.
- Rapports d'évaluation.- La diffusion des informations recueillies et du rapport final est la prérogative de l'entité qui contracte l'évaluation, pour laquelle elle agira d'un commun accord avec le principal financier (AECID).
- Remise des rapports.-En cas de retard dans la livraison des rapports ou dans le cas où la qualité des rapports livrés est manifestement inférieure à celle convenue, les pénalités prévues au contrat signé seront applicables.
- Publication et paternité.-Les droits d'auteur appartiennent aux consultants et cela sera précisé dans les chapitres introductifs des rapports préparés dans le cadre de l'évaluation.

Les droits de publication et de diffusion des résultats restent la propriété de l'entité qui contracte l'évaluation, qui agira d'un commun accord avec le principal bailleur de fonds, ainsi que pour la diffusion des informations collectées et du rapport final.

Toute reproduction du rapport ou de ses résultats doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'entité exécutante du marché et du principal financeur.



## VIII. PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE

---

Les offres ou propositions techniques présentées doivent respecter les caractéristiques suivantes pour réaliser l'évaluation envisagée ici :

- Première page là où indiqué :
  - Nom de l'entreprise ou de l'expert.
  - Titre de l'évaluation
  - Coordonnées de l'entreprise ou de l'expert individuel
- Offre technique comprenant :
  - CV détaillé des consultants qui formeront l'équipe d'évaluation.
  - Proposition détaillée de méthodologie d'évaluation.
  - Proposition de matrice d'évaluation, conformément aux dispositions du présent document.
  - Plan de travail proposé, y compris l'ordre du jour de la mission.
- Offre financière détaillée

Les propositions seront envoyées par email : [mpuiggros@aporsolidaridad.org](mailto:mpuiggros@aporsolidaridad.org) indiquant la référence « évaluation du projet AECID Mauritanie ».

La période s'étendra du jour de sa publication **au 30 août 2024**.

## IX. CRITÈRES D'ÉVALUATION

---

Le processus d'évaluation de la proposition technique sera effectué selon les critères suivants :

**- Qualité et expérience de l'équipe de consultants. (40 points) :**

- Le curriculum vitae et l'expérience de chaque membre de l'équipe.
- Un mémoire précisant les évaluations ou travaux similaires réalisés, notamment au cours des deux dernières années, et le rôle joué par la personne ou l'entreprise dans des évaluations similaires.

**- Qualité technique de la proposition (50 points) :**

Une proposition technique pour réaliser l'évaluation suivant les TdR. Cette proposition comprendra un plan de travail détaillé, la méthodologie et une matrice d'évaluation qui indique pour chaque critère ou question les techniques ou la méthodologie qui seront utilisées.

**- Offre financière (10 points) :**

Offre financière détaillée qui doit être détaillée et comprendre tout le nécessaire pour réaliser la prestation de services.

En outre, il sera tenu compte du fait que l'évaluation met l'accent et intègre les questions liées à l'approche genre et droits de l'homme dans l'évaluation.